
séance
du conseil municipal

Séance du : 3 mars 2017
A 18 heures 30
30 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. CASAGRANDA, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. FRANCOIS, Mme WERTHE, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : Mme ESPOSITO (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD) et M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : Mme MIZON, Responsable du Service des Finances et des Marchés Publics, M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	4
1 / Finances.....	4
1.1 / Reprise anticipée des résultats 2016 au Budget Primitif 2017.....	4
1.2 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données.....	4
1.3 / Niveau de vote du Budget Primitif 2017.....	7
1.4 / Vote du Budget Primitif 2017.....	7
1.5 / Fiscalité directe locale – Fixation du taux des 3 taxes pour l'année 2017.....	8
1.6 / Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	9
1.7 / Subventions aux Associations intervenant dans le cadre de l'opération "Maizières Sports Vacances 2016"	9
1.8 / Approbation du projet de construction d'une passerelle jouxtant le Pont Demange et demande de subvention.....	9
2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....	11
2.1 / Cession d'une parcelle communale cadastrée section C n° 2136 à M. Joseph DIO.....	11
3 / Intercommunalité.....	11
3.1 / Modifications statutaires liées à la Loi NOTRe.....	11
II) RAPPORTS D'INFORMATION.....	12
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	12

III) QUESTION ORALE..... 13

III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite s'exprimer sur les "mots de l'Opposition"..... 13

XXXXXXXXXX

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance avec la lecture de l'ordre du jour de la présence séance puis propose à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu de la réunion du 23 mars dernier ; celui-ci est approuvé avec 26 voix pour et 7 voix contre.

Le Maire donne ensuite la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance. Ainsi, M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite s'exprimer sur "les mots de l'Opposition".

Aucune autre question n'étant formulée, le Maire propose à Mireille FORFERT, Conseillère Municipale Déléguée, de donner lecture du point annonçant la reprise anticipée des résultats 2016 au Budget Primitif 2017.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Reprise anticipée des résultats 2016 au Budget Primitif 2017 -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU les articles L 2311-5 et R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales annexées à la présente délibération,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2017,

DECIDE de reporter au Budget Primitif 2017 la somme de 108 054,90 € sur la ligne 001 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 1 222 230,64 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement. L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du Compte Administratif.

1.2 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données -

M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, est invité à donner lecture du point relatif à la gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU sa délibération en date du 25 février 2005 relative à l'adoption, à compter de l'exercice budgétaire 2005, du principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement, ainsi que le règlement en définissant les modalités d'application,

CONFORMEMENT aux termes de ce règlement et préalablement au vote du Budget Primitif 2017,

VALIDE comme suit les modifications des autorisations de programme,

Modification des programmes suivants :

• **Aménagement des rues et de la place du 4 septembre :**

Prévu : 2 411 188,88 €,
modification : 27 160,32 €,

• **Réhabilitation de la Maison des soeurs :**

prévu : 1 143 967,62 €,
modification : 36 053,46 €,

• **Mise en place d'une vidéoprotection :**

prévu : 405 748 €,
modification : - 69 573,32 €,

• **Création d'une passerelle au Pont Demange :**

prévu : 1 170 000,00 €,
modification : 230 000 €,

• **Extension de l'école maternelle Val Maidera :**

prévu : 1 327 000,00 €,
modification : 25 000 €,

Création des programmes suivants :

• **Construction d'un Groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera :**

4 000 000,00 €,

• **Création d'un périscolaire Pasteur et d'un accueil au RAM :**

1 220 000,00 €,

• **Extension de l'école maternelle aux écarts et du périscolaire :**

1 700 000,00 €.

Annulation des programmes suivants :

- Transformation de la maison dite du "Dr JOB" en logements :**

prévu : 500 000 €
réalisé : 0 €
modification : - 500 000 €

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT - Recadrage et adaptation

INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT			
	Mtt total des autorisations de programme au 30/12/2016	Actualisation des projets	Mtt total des autorisations de programme au 02/03/2017	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2016)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à réaliser de l'exercice 2016	Restes à financer (exercices N+1 et suivants)
Programme d'aménagement de voirie et d'enfouissement de réseaux	1 731 426,83	0,00	1 731 426,83	1 727 366,83	0,00	4 060,00	0,00
Construction d'un gymnase aux Ecartis	3 881 395,75	0,00	3 881 395,75	3 835 551,48	39 742,20	6 102,07	0,00
Aménagement de la Grand'Rue	1 701 603,00	0,00	1 701 603,00	67 415,05	3 285,00	2 669,62	1 628 233,33
Réaménagement de la place du 4 Septembre	2 411 188,88	27 160,32	2 438 349,20	615 812,98	500 476,00	45 372,18	1 276 688,04
Travaux divers d'aménagement de la voirie	5 746 650,85	0,00	5 746 650,85	2 773 289,83	420 148,00	22 033,92	2 531 179,10
Réhabilitation de la "Maison des Sœurs"	1 143 967,62	36 053,46	1 180 021,08	106 797,08	1 073 224,00	0,00	0,00
Construction de nouveaux ateliers municipaux	2 289 000,00	0,00	2 289 000,00	385 000,00	0,00	0,00	1 904 000,00
Création d'une Maison d'assistants maternels	393 611,60	0,00	393 611,60	5 760,00	386 891,60	960,00	0,00
Travaux d'accompagnement à la réfection des réseaux d'eaux pluviales rue de Verdun	295 000,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00
Réaménagement de la mairie annexe	416 500,00	0,00	416 500,00	0,00	0,00	0,00	416 500,00
Mise en place d'une vidéoprotection	405 748,00	-69 573,32	336 174,68	25 174,68	311 000,00	0,00	0,00
Mise en conformité accessibilité	753 000,00	0,00	753 000,00	0,00	84 975,00	0,00	668 025,00
Création d'une passerelle au Pont Demange	1 170 000,00	230 000,00	1 400 000,00	12 877,20	60 000,00	0,00	1 327 122,80
Transformation de la maison dite du « Dr JOB » en logements	500 000,00	-500 000,00	0,00	PROGRAMME ANNULÉ			
Extension de l'école maternelle Val Maidera	1 327 000,00	25 000,00	1 352 000,00	0,00	40 000,00	0,00	1 312 000,00
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	71 000,00	0,00	3 929 000,00
Création d'un périscolaire Pasteur et d'un Accueil RAM	0,00	1 220 000,00	1 220 000,00	0,00	342 000,00	0,00	878 000,00
Extension de l'école maternelle aux Ecartis et du périscolaire	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	43 000,00	0,00	1 657 000,00
TOTAL	24 166 092,53	6 668 640,46	30 834 732,99	9 555 045,13	3 375 741,80	81 197,79	17 822 748,27

1.3 / Niveau de vote du Budget Primitif 2017 -

Mme FORFERT reprend la parole pour proposer au Conseil Municipal de choisir le niveau de vote du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE que le Budget Primitif de l'exercice 2017 sera voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre, sans opération d'équipement, pour la section d'investissement.

1.4 / Vote du Budget Primitif 2017 -

Sur invitation du Maire, Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, donne lecture du rapport de présentation du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2017 dont l'équilibre financier est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 578 649,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 010 694,64 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET – DEPENSES				
Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	11 959 182,00 €	1 619 467,64 €	13 578 649,64 €
011	Charges à caractère général	3 336 226,00 €		3 336 226,00 €
012	Charges de personnel	7 133 259,00 €		
014	Atténuation de produits	471 080,00 €		471 080,00 €
65	Autres charges de gestion courante	860 320,00 €		860 320,00 €
66	Charges financières	153 297,00 €		153 297,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		111 167,64 €	111 167,64 €
042	Opérations d'ordre entre sections		1 508 300,00 €	1 508 300,00 €
	Dépenses d'investissement	6 980 694,64 €	30 000,00 €	7 010 694,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	978 000,00 €		978 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	813 349,30 €		813 349,30 €
21	Immobilisations corporelles	2 720 827,27 €		2 720 827,27 €
23	Immobilisations en cours	2 468 518,07 €		2 468 518,07 €
040	Opérations d'ordre entre sections		30 000,00 €	30 000,00 €

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	13 578 649,64 €		13 578 649,64 €
INVESTISSEMENT	7 010 694,64 €		7 010 694,64 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET – RECETTES				
Recettes de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	12 326 419,00 €	30 000,00 €	12 356 419,00 €
013	Atténuation de charges	30 000,00 €		30 000,00 €
70	Produits des services	748 043,00 €		748 043,00 €
73	Impôts et taxes	9 515 098,00 €		9 515 098,00 €
74	Dotations et participations	1 897 712,00 €		1 897 712,00 €
75	Autres produits de gestion courante	103 650,00 €		103 650,00 €
77	Produits exceptionnels	23 790,00 €		23 790,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	8 126,00 €		8 126,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections		30 000,00 €	30 000,00 €
	Recettes d'investissement	5 283 172,10 €	1 619 467,64 €	6 902 639,74 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	430 000,00 €		430 000,00 €
13	Subventions d'investissement	299 309,10 €		299 309,10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00 €		3 500 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 053 863,00 €		1 053 863,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		111 167,64 €	111 167,64 €
040	Opérations d'ordre entre sections		1 508 300,00 €	1 508 300,00 €
	Recettes totales	12 356 419,00 €	1 619 467,64 €	13 975 886,64 €
	Résultat reporté	1 222 230,64 €		1 222 230,64 €
	Affectation			1 010 694,64 €
FONCTIONNEMENT		12 356 419,00 €		13 578 649,64 €
INVESTISSEMENT		6 902 639,74 €	1 010 694,64 €	7 913 334,38 €

1.5 / Fiscalité directe locale – Fixation du taux des 3 taxes pour l'année 2017 -

Le Maire propose ensuite de voter le taux des 3 taxes locales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2017
Taxe d'Habitation	13,43%
Taxe foncière bâtie	14,41%
Taxe foncière non bâtie	83,26%

1.6 / Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale -

M. LEONARD reprend la parole afin de faire voter la subvention à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 31 voix pour (M. FREYBURGER et Mme DEBRAS ne pouvant prendre part au vote du fait de leurs fonctions respectives au CCAS),

VU le Budget Primitif 2017 voté ce jour,

VU la somme de 321 727 € inscrite en dépense de fonctionnement au compte 657362,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de la subvention de 321 727 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale au fur et à mesure des besoins de trésorerie.

1.7 / Subventions aux Associations intervenant dans le cadre de l'opération "Maizières Sports Vacances 2016" -

Les subventions attribuées aux Associations intervenant dans le cadre de l'opération "Maizières Sports Vacances" pour l'année 2016 sont soumises au vote des Conseillers Municipaux par M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes dans le cadre de l'opération « Maizières Sport Vacances » pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	Subventions €
Association Point Jeunes.....	1 530,00 €
Olympique Maizières Lutte	900,00 €
Maizières Athlétic Club.....	810,00 €
Entente Sportive Maizières.....	180,00 €
Pétanque Club.....	252,00 €
TOTAL	3 672,00 €

1.8 / Approbation du projet de construction d'une passerelle jouxtant le Pont Demange et demande de subvention -

M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture du point relatif à l'approbation du projet de construction d'une passerelle jouxtant le Pont Demange et la demande de subvention correspondante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2017 approuvant la programmation pluriannuelle des investissements,

VU l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet d'Ingénieurs Conseil « ERA » proposant la construction d'un ouvrage de 40 mètres de longueur et de 3 mètres de largeur, implanté au plus près du pont, côté nord,

CONSIDÉRANT que le pont Demange est équipé de trottoirs réduits et d'une chaussée étroite ne permettant pas aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux deux roues non motorisés un déplacement sécurisé,

CONSIDÉRANT que cet ouvrage n'assure pas, dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'attractivité, son rôle de lien fonctionnel piétons et cyclistes entre les deux grands secteurs de la Commune, c'est-à-dire le Centre-Ville et les quartiers Val Madera, Les Écart et la Zone Industrielle des Forges séparés par un faisceau de quatre voies ferrées électrifiées,

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager un partenariat avec la SNCF afin d'étudier les contraintes d'aménagement et les délais d'intervention sur le domaine ferroviaire,

CONSIDÉRANT que cette construction s'inscrit dans le cadre du développement durable via une démarche assimilée à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme,

APPROUVE le projet de création d'une passerelle jouxtant le pont Demange et décide de sa réalisation pour un montant prévisionnel estimé à 1 166 667,00 € H.T., soit 1 400 000,00 € T.T.C.,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

<i>en euro</i>			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Frais d'insertion	6 000		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	90 000		
Travaux	1 187 987	Conseil départemental de la Moselle - Amiter Taux demandé : 50 %	583 333
Frais de géomètre	15 000	Communauté de Communes « Rives de Moselle »	demande en cours
Etude géotechnique et faisabilité	12 013		
Contrôles extérieurs	5 000		
Sécurité Protection Santé	4 000	Fonds de compensation de la T.V.A. Taux 2017 : 16.404 %	229 656
Branchements divers	20 000	Autofinancement commune Maizières-lès-Metz	587 011
Convention SNCF	60 000		
TOTAL T.T.C.	1 400 000	TOTAL	1 400 000
T.V.A. 20 %	233 333		
Total H.T.	1 166 667		

DÉCIDE de prendre l'engagement du maintien de la propriété de l'ouvrage dans le domaine public de la Collectivité pour une durée minimale de 10 ans,

AUTORISE le Maire à signer avec la SNCF une convention fixant les conditions d'intervention sur le domaine ferroviaire et les délais d'exécution des travaux,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Moselle un concours financier au titre du dispositif « Amiter 2015-2020 » au taux maximum de 50 % du coût hors taxes de l'opération, soit 583 333,00 €,

AUTORISE le Maire à signer avec le Conseil Départemental de Moselle un contrat individuel de partenariat financier au titre de ce même dispositif,

SOLLICITE de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et d'autres organismes éventuels une aide financière,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2313, autorisation de programme CAV431 des budgets primitifs.

2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

2.1 / Cession d'une parcelle communale cadastrée section C n° 2136 à M. Joseph DIO -

M. Philippe POLLO, Conseiller Municipal Délégué, propose la cession d'une parcelle communale cadastrée section C n° 2136 à M. Joseph DIO.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'acquisition présentée par M. Joseph DIO,

VU l'avis de France Domaine en date du 2 novembre 2016,

CONSIDERANT le projet de M. Joseph DIO d'implanter un centre de formation cynotechnique sur la parcelle cadastrée section D n° 2136 et son éloignement de toutes zones habitées,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section D n° 2136, d'une surface de 40 747 m², à M. Joseph DIO, au prix de 40 000 € H.T.,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction,

PRECISE que les émoluments du notaire sont à la charge de l'acquéreur.

3 / Intercommunalité -

3.1 / Modifications statutaires liées à la Loi NOTRe -

Mme Malika THIROLOIX, Conseillère Municipaux Déléguée, est invitée à donner lecture des modifications statutaires liées à la Loi NOTRe soumises au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 68-1,

APPROUVE les compétences de la Communauté de Communes "Rives de Moselle" comme suit :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-16 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi) (à compter du 1er janvier 2018),
- Eau (à compter du 1er janvier 2018).

Compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie ; politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- Assainissement,
- Création et gestion des maisons de services au public et définition des délégations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

II) RAPPORTS D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire reprend la parole afin de lister les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance, il a été décidé d'accepter :

- L'indemnité de 2 604 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n°1 « Dommages aux biens » des marchés d'assurances pour la réparation d'un candélabre percuté par un automobiliste Route de Marange, le 9 octobre 2016.
- L'indemnité de 1 302,12 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n°1 « Dommages aux biens » des marchés d'assurances pour la réparation d'un candélabre percuté par un automobiliste Place de la Gare, le 24 septembre 2016.

Pour ce qui concerne l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :

- La cession à la Société Rocha Matériel Agricole et Jardin (51800 Sainte-Menehould) :
 - d'un véhicule MIA (Electric'Cars) immatriculé CA-288-BP pour 3000 €,
 - d'un véhicule MIA (Electric'Cars) immatriculé CA-317-BP pour un montant de 3000 €,
 - d'un véhicule utilitaire TORO WORKMAN immatriculé BW-880-LK pour un montant de 2 000 €,
 - d'un véhicule utilitaire GOUPIL immatriculé DA-6826-GP pour un montant de 2 000 €.
- La cession à M. Christophe BAILLARD d'un Renault MASTER Benne immatriculé CV-338-HV pour un montant de 700 €.
- La cession à M. Alain DALMAS d'une tondeuse Hélicoïdale RAMSONE pour un montant de 1000 €.

Pour ce qui concerne la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, il a été décidé de créer :

- Une régie de recettes pour la location et le prêt de matériel des salles du TRAM auprès du Service Culturel de la Ville de Maizières-lès-Metz à compter du 1er janvier 2017. Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver y a été fixé à 1 220 €.

III) QUESTION ORALE

III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite s'exprimer sur les "mots de l'Opposition" – Intervention reprise dans son intégralité -

"Nous souhaitons vous faire part de quelques réflexions sur la façon dont gérer les débats au Conseil Municipal et principalement sur la façon dont l'Opposition peut s'exprimer, les conditions dans lesquelles elle peut, et je dirais, elle doit s'exprimer.

Lors du dernier Conseil, M. FOURRIER est intervenu lors des points divers. Je lui laisse la responsabilité de ses propos qui ont eu le don cependant d'exacerber certaines rancœurs et agressivités de nombre de vos colistiers.

La conclusion que nous pouvons désormais en tirer, et que nous avons bien compris, la Majorité et l'Opposition ne travaillent visiblement pas ensemble pour améliorer le quotidien et préparer le futur des Maiziérois puisque nous n'avons jamais rien fait, je ne fais que reprendre l'argumentaire de certains élus, pendant dix-neuf ans et que tout ce que vous faites et ferez, est et sera parfait. On peut au passage se demander comment ont bien pu être mis en place l'accueil périscolaire quotidien d'un demi-millier de jeunes Maiziérois, la réalisation d'une Médiathèque, d'un espace exceptionnel que beaucoup nous envie comme le TRAM, tant décrié par vous-même à sa création mais tant utilisé aujourd'hui, la réalisation d'un terrain de football synthétique, d'un nouveau gymnase aux Ecartes, d'un RAM, de la création du festival de la Marelle et tant d'autres qui ont amélioré le quotidien de nos concitoyens.

Quant à la fin des années 1990, nous avons rénové et fait passer le quartier des Ecartés dans le 21ème siècle, nous l'avons fait parce qu'il était nécessaire de le faire à ce moment-là. Vous ne nous avez pas entendus à l'époque reprocher à la Municipalité "Demange" son manque d'entretien de la Commune et de ce quartier en particulier, nous n'avons pas tiré à boulets rouges sur le manque de prévoyance ou de clairvoyance de l'ancienne équipe pour avoir oublié ce quartier, nous avons fait les travaux nécessaires parce qu'il fallait le faire parmi tant d'autres projets de développement réalisés et non pas en reprochant à l'ancienne Municipalité de n'avoir rien fait.

M. le Maire, vous vous faites fort de préserver les droits et les expressions de l'Opposition, vous prenez en exemple régulièrement la revue municipale de "Maizières Mag" dans laquelle vous nous accordez autant de tribune libre que l'équipe majoritaire. On passera rapidement sur l'impact de cette rubrique qui ne doit pas être la plus lue du magazine car vous oubliez de préciser que pendant quatorze pages et demi, vous faites la promotion de vos actions et que nous disposons donc, nous, d'une demi-page pour défendre nos idées.

J'ajouterai que le nombre de diffusions annuel de "Maizières Mag" ayant été diminué, vous avez, de fait, diminué notre participation.

Quant à votre façon d'organiser les débats durant les Conseils Municipaux, je vous accorde le fait que dans les points étudiés à l'ordre du jour, vous ne rechignez pas de temps à autre à nous redonner la parole ce qui est une bonne chose pour le débat démocratique car il ne peut y avoir de débats sans réponses à vos réponses.

Cependant, pour répondre à certaines critiques, nos temps de parole étant limités, ne vous étonnez pas que certaines formules, certains adjectifs ou certaines images soient directs et frontaux pour être bien compris de l'ensemble de l'auditoire et, au vu de vos réactions, l'objectif a visiblement été atteint.

Cependant, nous avons parfois du mal à vous suivre.

Le Débat d'Orientation Budgétaire en est un exemple. Lors de celui-ci, nous avons assisté de votre part à beaucoup de politique, beaucoup d'effets de manche, de bonnes intentions et d'écran de fumée mais pas grand-chose de précis. Que vous opposer alors, que vous répondre, que vous proposer à notre tour ?

Lors du DOB bis dans le Conseil suivant, c'est l'inverse. Un catalogue à la Prévert de projets qui surgissent dans tous les quartiers de la Ville, des chiffres à vous donner le tournis (3,3 millions en 2017 ; 18 millions dans les années suivantes), aucun échéancier, aucune priorité dans les projets, aucune ligne directrice.

Alors de quoi débattre, pour quand et dans quel ordre ?

De même, et au vu de la stabilité des dotations de l'Etat en 2016/2017, nous aurions aimé débattre en profondeur de la fiscalité, prendre un peu de hauteur par rapport aux années à venir et que vous nous présentiez différentes options et projections à court et à moyen terme mais pas aujourd'hui lors du vote du Budget, là aussi lors du Débat d'Orientation Budgétaire, alors que vous nous laissez sur l'impression que vous êtes toujours en réaction par rapport aux événements et au monde qui nous entourent alors que nous souhaiterions tant que vous soyez dans l'anticipation et non dans la réaction.

Un mot encore pour M. FOURRIER, qui ne nous reproche pas dit-il ce que nous avons fait mais ce que nous aurions dû faire, rassurez-vous M. FOURRIER, ceux qui vous succéderont ne se gêneront pas de vous reprocher aussi tout ce que vous ne faites pas aujourd'hui car c'est le propre de notre patrimoine fort utilisé car fort utile à nos concitoyens de se détériorer au fil du temps et on vous reprochera aussi à vous tous un jour de ne pas avoir entretenu des bâtiments qui aujourd'hui ne posent pas de problème, de ne pas avoir anticipé un quartier qui se dépeuple ou vieillit plus rapidement que prévu, ou de ne pas avoir anticipé la création d'un bâtiment ou d'un service dont les besoins ne se feront sentir que dans quelques années.

Alors, vous pouvez utiliser, comme vous l'avez fait, la méthode "Coué" en répétant à l'envie que vous êtes tous compétents, dévoués, expérimentés, vous ne pourrez convaincre que les convaincus et continuer à enfoncer les portes ouvertes.

Ce qui nous interpelle le plus, M. le Maire, c'est que suite à l'intervention de M. FOURRIER et aux applaudissements de vos adorateurs, je préfère ce terme à celui que j'avais auparavant utilisé de "bénis oui-oui" qui je vous l'accorde peut être mal interprété et ne tient pas compte du travail effectif et des bonnes intentions fournis par certains de vos colistiers, vous avez refusé à l'issue de nous donner la parole en levant immédiatement la séance dans la confusion et une tension sensible.

Je vous pose la question, M. le Maire, si c'était nous, l'Opposition qui avons fait une intervention comme celle de M. FOURRIER dans les points divers du Conseil, auriez-vous, comme vous l'avez fait, levé la séance ou vous seriez vous fendu d'une réponse cinglante à nos propos, voire en donnant la parole à certains de vos colistiers ?

Nous connaissons tous la réponse.


Il y a donc bien, M. le Maire, deux poids, deux mesures dans la gestion de cette Assemblée car ce n'est pas la première fois que cela se produit.

C'est un fait, l'Opposition et la Majorité Municipale n'ont pas les mêmes droits, reconnaissez-le, assumez-le.

Je remercie mes colistiers minoritaires, mousquetaires et adorateurs de ne pas applaudir à mon intervention."

Le Maire remercie M. BEBING et lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.,*



Julien FREYBURGER

